

- Point 1 – Approbation du projet de PV de la réunion CHSCT n°50 du 14 février 2019 (pour avis)
- Point 2 – Présentation du Service de Santé au Travail (pour information)
- Point 3 – Programme 2019 des visites du CHSCT (pour avis)
- Point 4 – Rapport de visite de la Ferme de la Bouzule (pour avis)
- Point 5 – Bilan des restitutions de rapports de visite du pôle Biologie Santé (*sous réserve* - pour avis) - **REPORTÉ**
- Point 5 bis – Prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail (pour avis)**
- Point 6 – Modification de la composition de la commission Temps de Travail (pour avis)
- Point 7 – Note relative au crédit de temps spécifique pour les élus CT et CHSCT (pour information)
- Point 8 – Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
- Point 9 – Suivi des accidents 2019 (pour information)
- Point 10 – Suivi des avis du CHSCT (pour information)

Point 1 : Approbation du projet de PV 14 février 2019

La problématique au niveau des préconisations données en séance se pose à nouveau. Le Président doit répondre au plus tard deux mois après la séance (rappel du décret) par écrit concernant les suites données à ces préconisations. Le Président et le DGS indiquent que c'est prévu à l'ODJ au point 10. Nous lui signifions que la communauté n'est pas au courant.

Le PV du 14 février 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

Point 2 : Présentation du service de santé au travail

Présentation de l'équipe par le Dr Mayeux :

Lorraine Nord à compter du 15.10 2018

Emmanuel Hullar (infirmier de prévention), Séverine PORTE (secrétaire) bâtiment Simone Veil, Ile du Saulcy, Metz,

Lorraine Sud à compter du 1 02.19

Dr Emmanuelle Deville (médecin de prévention), Sylvie Nique (infirmière psychiatrique, Christine Favret et Gladys Martin (secrétaires), bâtiment ESA campus Aiguillettes, Vandoeuvre.

Le SNPTES s'interroge sur la différence entre les consultations des infirmiers et celles des médecins.
Dr L. Mayeux : : « Le médecin a un contact physique lors de la consultation, il palpe etc... » Les infirmiers ne font que des entretiens, ils peuvent prendre la tension, regarder le carnet de vaccination. Les tests visuels et auditifs sont effectués par les secrétaires (Gladys, Christine pour Nancy et Séverine pour Metz). Le SNPTES veillera à ce que toutes les visites obligatoires soient effectuées par nos 2 médecins de prévention.

La direction de notre établissement a son devoir d'assurer la surveillance médicale des agents et, pour cela, de s'appuyer sur les dispositions des articles 22, 24 et 24-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'article 22, à lui seul, est très clair et ne donne pas lieu à un conflit d'interprétation : "Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier".

Pour les personnels à risques le suivi est annuel et pour les autres tous les 5 ans. Cet examen médical doit être réalisé par un médecin de prévention.

Point 3 : Programme 2019 des visites du CHSCT

Présentation du tableau par la secrétaire du CHSCT :

Concernant la programmation des visites des locaux de la Direction du Numérique sous-direction service aux usagers, Cette sous-direction est en réorganisation interne et le DGS indique que cela sera présenté aux agents le 5 juin. Il ne souhaite pas que le CHSCT vienne avant. Encore une fois, le CHSCT n'est pas associé aux réorganisations de notre établissement, elles nous sont bien souvent présentées après. Matériellement, il ne nous est pas possible de visiter cette direction avant l'été, le SNPTES a proposé d'acter la visite pour l'automne
Adopté à l'unanimité des présents.

Point 4 : Rapport de visite de la ferme de la Bouzule

Deux restitutions sont prévues. :

Une au directeur de l'ENSAIA et au directeur de la ferme et l'autre à l'ensemble du personnel de la ferme.
A noter qu'il y a certaines préconisations destinées à l'UL et d'autres à la ferme de la Bouzule
Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Reporté

Point 5 bis : Prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail

89 collègues expérimentent actuellement le télétravail. Le télétravail doit être périodique et régulier !
L'expérimentation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.
Risques pour la santé : Sentiment d'isolement, surinvestissement, surinvestissement managérial.

Nous sommes à nouveau intervenus sur les accidents en télétravail. : Les mêmes règles s'appliquent que sur un site de l'ul
Adopté à l'unanimité des présents.

Point 6 : Modification de la composition de la commission Temps de Travail :

La partie administration reste fixe et la partie représentants syndicaux est renouvelée en fonction des élections professionnelles de décembre. Nous avons re questionné notre établissement si nous pouvions présenter des suppléants :
Pas de suppléance possible afin de mieux suivre les dossiers. Coté administration en cas d'absence il n'y a pas de suppléance donc idem pour les OS.
Proposition adoptée. Les OS feront remonter les noms à Anne-Sophie Clerc-Personne.

Point 7 : Note relative au crédit de temps spécifique pour les élus CT et CHSCT :

Comme par le passé, le SNPTES s'appuiera sur les textes réglementaires en vigueur.

Point 8 : Synthèse des fiches issues des registres SST

59 fiches depuis début 2019
Entre chaque CHSCT, un groupe de travail se réunit pour examiner les fiches antérieures afin de les clôturer ou de les suivre plus effacement.

Point 9 : Suivi des accidents 2018 et 2019

16 nouveaux accidents depuis le dernier CHSCT, nous en sommes déjà à 32 depuis le début de cette année.
Les accidents sont suivis par une personne de la DPSE.
Au niveau national, par rapport au nombre des accidents, l'université de Lorraine est dans la moyenne.

Nous faisons sans cesse remarquer que beaucoup de chutes sont non déclarées, idem pour les accidents de trajets car les personnels ne savent pas. Les chiffres et la nature des lésions qui nous sont communiqués sont purement des déclarations. Nous regrettons de ne pas connaître les accidents réellement reconnus par notre établissement.

Point 10 : Suivi des avis du CHSCT

Vos élus SNPTES au CHSCT sont à votre écoute et attendent vos commentaires.

Guillaume ROBIN

guillaume.robin@univ-lorraine.fr

LEM3 Metz Technopole

Catherine PABLO

catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr

Nancy Carnot

Franck SAULNIER

franck.saulnier@snptes-lorraine.org

Vandoeuvre Aiguillettes

Latifa ZOUA

latifa.zoua@univ-lorraine.fr

ENSEM Vandoeuvre Brabois

Georges BAUDOUIN

georges.baudouin@univ-lorraine.fr

Metz Saulcy

Stéphanie DAP

stephanie.dap@univ-lorraine.fr

ENIM Metz Technopole

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement.